

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-trois**, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

### Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU  
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX  
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT  
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE  
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATTELLIER à Jean ELISABETH  
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230711-23\_05686-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**Absents excusés** : Pascal BILLARD, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-6-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DEL.2023-080 – Convention de prestations de garderie pour les écoliers de Condé-en-Normandie avec l'association Hêtre et Savoir**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-047 en date du 15 mai 2023 portant désaffectation du bâtiment destiné à l'enseignement scolaire public de la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille,

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, l'école n'aura plus d'activité scolaire publique dans les locaux dédiés à cet effet sur la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille.

L'association HETRE ET SAVOIR a présenté son projet une école alternative afin de dispenser un enseignement inspiré de la méthode Montessori et Freinet. Il est envisagé d'autoriser l'association d'utiliser les locaux de l'ancienne école publique de la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille.

La présente convention règle les rapports entre l'association HETRE ET SAVOIR, établissement privé d'enseignement hors contrat et la Ville de Condé-en-Normandie.

En dehors des heures de classe, l'association assurant déjà un service de garderie pour ses élèves, il est proposé qu'elle assure une prestation pour le compte de la commune pour l'accueil des écoliers fréquentant les écoles publiques de Condé-en-Normandie.

L'objectif est de proposer des modes de garde conciliant les contraintes horaires des familles et le respect des rythmes et des besoins des enfants.

Dans le cadre de cette prestation, l'association assurera en outre les missions suivantes :

- Organiser, animer et faire fonctionner un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Condé-en-Normandie les lundis, mardis, jeudis et vendredis, aux horaires suivants :
  - o 7h30 à 9h
  - o 16h30 à 18h30
- Recruter, gérer et animer le personnel,
- Assurer la liaison avec les familles et les élus de la Commune.

La durée de cette convention est fixée à 1 an reconductible 3 fois, à compter du 4 septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les termes et modalités de la convention de prestation,
- **ACCEPTE** de conventionner avec l'association HETRE ET SAVOIR pour la garderie pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Condé-en-Normandie,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout avenant y afférent, et d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

